

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 32/1941 (1941)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un acte législatif de très grande importance est constitué par la loi du 16 janvier 1940 sur la *protection des beautés naturelles et du paysage*. Tous les efforts qui avaient été faits dans ce domaine par une association cantonale qui se liait à l'Heimatschutz, n'avaient pas donné de résultats à défaut d'une réglementation officielle. La loi a créé une commission cantonale et un certain nombre d'inspecteurs honoraires qui peuvent exercer leur surveillance dans les différentes régions et avertir la commission ou le Département des abus ou des irrégularités qu'ils constatent. Pour arriver à une application immédiate et efficace de la loi, il a été question d'établir une liste des « endroits pittoresques » ou zones de protection dans lesquelles on ne pourra pas bâtir ou modifier les bâtiments existant sans une autorisation préalable. La loi a déjà permis d'intervenir en plusieurs cas et elle permettra de protéger surtout les bords de nos beaux lacs, où la nature exige le plus grand respect de la part de l'homme.

La belle tradition des *cours de vacances* s'est continuée pendant ces deux dernières années. A l'école normale de Locarno on a eu chaque année un *cours d'éducation nationale*, bien fréquenté (aussi par des instituteurs des vallées grisonnes de langue italienne) et bien organisé ; à Bellinzone, le cours a été destiné à la langue et à la culture italiennes et a été suivi surtout par les professeurs qui donnent des cours d'italien dans les écoles de commerce des Cantons confédérés.

La *Bibliothèque cantonale* à Lugano est installée dans un nouveau bâtiment. L'édifice est terminé ; les livres y ont été transportés et, en automne, la nouvelle bibliothèque sera en mesure de poursuivre son œuvre culturelle avec bien plus de vitalité.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Valais.

« C'est à l'initiative de M^{me} Lucie de Courten, membre de l'Union internationale de la protection de la jeune fille, que le Valais doit l'organisation de sa première école ménagère, fondée en 1898. Cette initiative, suivie de près par d'autres dévouements, fait qu'en ce moment ce canton possède 15 écoles permanentes et plus de 30 cours traitant les diverses branches ménagères par spécialités. Ces derniers cours se tiennent durant la morte saison, soit en hiver, afin d'atteindre facilement les jeunes filles de la campagne. Chacun de ces cours a une durée de 100 heures se donnant l'après-

midi ou le soir. La durée des écoles ménagères varie. Dans les centres ruraux l'année scolaire est de 6 mois, à Sion de 8, à Monthey et à St-Maurice de 9 mois.

» Il est fort probable que la marche continuera d'être ascendante et qu'à l'instar d'autres cantons, *l'Etat du Valais prendra sous sa direction propre l'organisation de ces institutions ménagères*, sitôt que ses finances le lui permettront. »

Nous tirons ces lignes des « Monographies pédagogiques » publiées sous la direction de M. Ed. Quartier-la-Tente, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de Berne. Elles nous apprennent que l'enseignement ménager n'est pas une nouveauté chez nous. Mais, c'est aujourd'hui seulement, sous l'énergique impulsion de M. le conseiller d'Etat Pitteloud, que le gouvernement lui accorde l'appui envisagé dans les Monographies de 1914. Ce facteur primordial de l'éducation féminine va d'ailleurs de pair avec la politique familiale résolument suivie par nos pouvoirs publics, notamment dans les contrats collectifs et la rétribution du corps enseignant et des fonctionnaires et employés de l'administration. Vers la famille aussi convergent les vertus, les qualités, les aptitudes que l'art ménager développe chez les élèves : savoir tenir une maison, soigner des enfants, préparer une nourriture saine, tirer parti de nos produits, acheter selon ses ressources et sa situation, observer les lois morales, l'hygiène, l'ordre et l'économie ; réaliser, par là, le foyer simple et avenant, aussi éloigné du faux luxe que du laisser aller, et qui saura maintenir au village valaisan son charme traditionnel. Le temps est décidément révolu où l'on s'improvisait ménagère, une fois prise dans les difficultés de la vie pratique, sans autre direction que la sollicitude et les conseils maternels. Dans le tourbillon actuel des luttes morales et économiques, la formation ménagère est aussi indispensable que la formation agricole, commerciale ou artisanale. Tous les Etats s'y intéressent pour qu'elle donne sa pleine mesure et, s'il revenait parmi nous, le précurseur Xénophon serait comblé d'aise et de satisfaction.

L'effort du Département de l'instruction publique se déploie sur un triple plan : l'éducation du public en faveur de l'enseignement ménager, l'ouverture de nouvelles écoles, la formation d'un personnel enseignant qualifié. La propagande s'effectue en partie par les *cours ambulants*, qui font l'objet d'une circulaire du 12 décembre 1940. Ils sont réservés tout d'abord aux communes dépourvues d'école ménagère permanente. Les communes doivent verser une finance de 50 fr., fournir des locaux chauffables, ainsi que le combustible, le chauffage, l'éclairage, le logement de la maîtresse, et pourvoir au transport de la cuisine ambulante à l'endroit du prochain cours. Les élèves doivent

être émancipées de l'école primaire, âgées d'au moins 15 ans ; elles payent les repas servis au cours, à raison d'environ 60 centimes chacun, ainsi que la prime d'assurance. La durée des cours est respectivement de 80 à 160 heures ; en outre, à la demande des communes, un cours d'orientation de 20 heures est prévu, sur l'emploi rationnel des denrées et articles soumis au rationnement. Les 160 heures se répartissent de la manière suivante : 80 heures de cuisine et d'alimentation, 20 heures d'hygiène, 60 heures de raccommodage et d'entretien des vêtements. L'attention se porte sur les produits du pays, et l'on vise au meilleur résultat possible, avec le minimum de temps et de peine, une propreté rigoureuse et l'établissement exact des prix de revient. Les préceptes d'hygiène embrassent tous les domaines du ménage, car il faut notamment que la femme sache soigner un malade, tenir en ordre sa chambre, faire son lit et sa toilette, appliquer les traitements médicaux, etc. Treize communes du Valais romand se sont annoncées pour des cours de 80, 100 ou 160 heures, mais, par suite de certaines circonstances, neuf purent profiter de cet enseignement : Ardon, Vétroz, Vollèges, Vissoie, Ayer, Leytron, Vex, St-Martin et Evolène. Partout ces cours remportèrent le plus vif succès, et s'il fut pittoresque de voir cheminer, d'une localité à l'autre, la cuisine ambulante d'un type fort commode, il fut encore plus encourageant de constater que des femmes adultes et des mères de famille assistaient aux leçons, aux côtés des plus jeunes élèves, dans un même désir de parfaire leur savoir domestique. Peu à peu, l'esprit public se convainc des avantages, de la nécessité même, de l'enseignement ménager et appelle, de ses vœux, l'ouverture d'écoles régulières et permanentes.

A cet égard, le Département étudie un *programme type d'école à deux degrés*, que chaque établissement, avec toute la souplesse désirable, pourra adapter aux besoins régionaux et aux conditions très variables du milieu. Le degré inférieur comprend la religion (48 heures), l'hygiène (48), le jardinage (48), la cuisine (160), les ouvrages manuels (120), l'arithmétique ménagère (48), la langue maternelle (48). Le degré supérieur embrasse : la lessive et le repassage (48 heures), la cuisine (160), le jardinage (48), les ouvrages manuels (100), les soins aux enfants et aux malades (68), les comptes de ménage (48), l'économie domestique (48), la langue maternelle (48). Dans ce dernier cadre se placent l'expression orale et écrite de la pensée, l'éducation de l'esprit par la lecture de textes choisis dans la biographie de femmes vaillantes, des discussions sur des sujets actuels, intéressant la vie de tous les jours, l'étude des tâches et des besoins de la collectivité, des

conseils pour la composition d'une bibliothèque familiale, des exercices de rédaction sur des expériences ou observations personnelles. A la fin du cours supérieur, les jeunes filles pourront se préparer à un examen pratique et obtenir un certificat. Ainsi donc, un vaste travail s'accomplit dans les bureaux du Département, qui aboutira à une réorganisation complète de notre enseignement ménager.

Encore faut-il compter sur un *personnel qualifié* en nombre suffisant. Le Département y a pourvu en envoyant des maîtresses des deux parties du canton parfaire leur formation dans les Grisons et au Tessin, à la Ferme-école de Canobbio qu'il nous fut donné de visiter au cours d'un voyage de vacances dans la splendide région luganaise. Nos jeunes stagiaires s'adonnèrent à tous les travaux du jardin et de la polyculture que M. Huber, ingénieur-agronome, pratique avec un art consommé. Elles mirent, et sans métaphore, la main à la pâte, fabriquant du pain brun et parfumé avec les céréales produites dans l'exploitation, firent du beurre et du fromage, de l'aviculture, de la cuisine, de la confection, toute la gamme des travaux ménagers, sous l'experte direction de M^{me} Huber qui ne leur ménagea ni son savoir ni son expérience. A pareille école, et il en aura été de même aux Grisons, elles ont acquis la formation nécessaire à la tâche qui les attend dans nos classes, sans compter le profit, au point de vue national, d'un séjour prolongé avec des Confédérés de race et de langue différentes.

Cependant, observe le Rapport de gestion du Département, il est inadmissible de constater que nous ne possédons pas chez nous les institutions nécessaires pour former les futures maîtresses ménagères et leur donner une instruction véritablement adaptée à la situation matérielle de notre canton. Il y a là une lacune qu'il importe de combler, sous peine d'orienter cet enseignement dans une direction qui ne correspond pas absolument aux besoins et aux possibilités de notre population. Aussi la question de *l'école normale ménagère valaisanne* se pose-t-elle de façon particulièrement pressante. Nous l'avons soulevée plus d'une fois dans cet « Annuaire ». Elle fait actuellement l'objet d'une étude qui sera suivie de propositions concrètes au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

L'Ecole normale verra grandir son prestige et son influence, ce qui la dédommagera de ses effectifs réduits par la lutte contre la pléthore du personnel enseignant. Une certaine compensation matérielle lui est déjà assurée par la possibilité de recevoir dorénavant une catégorie d'élèves qui, au lieu de l'autorisation d'enseigner, obtiendront à la fin des cours, un certificat d'études

primaires supérieures. Ce titre sera recherché par ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'aspirent ni à un certificat de maturité exigeant de plus longues études, ni à un diplôme commercial supposant déjà une certaine spécialisation.

Le 29 janvier 1941, l'Ecole normale des filles de Sion accueillit l'*Assemblée générale des institutrices du Valais romand*, venues très nombreuses, sous la présidence toujours alerte et souriante de M^{lle} M. Carraux. A la partie administrative, prestement liquidée, succéda une conférence de M^{me} Aellig sur les programmes des travaux féminins et le rationnement des textiles. C'est un ample exposé de l'activité de la Section fédérale respective qui s'applique aux objets suivants : l'accroissement des importations et de la production indigène, la surveillance des exploitations, la réglementation de la fabrication des textiles, la limitation et le contrôle de leur consommation. Tour à tour, l'examen porte sur le coton, la laine, le lin, le chanvre, la soie, artificielle, les succédanés et produits synthétiques divers. Après d'intéressantes explications sur le rationnement, ses répercussions et son organisation dans les écoles, la conférencière en vint à l'inéluctable conclusion qui s'impose ici comme dans tous les domaines, celle de la plus stricte économie :

« Il s'agit, observa M^{me} Aellig, de placer la question sur le terrain de l'économie familiale et de l'économie nationale, il s'agit d'user parcimonieusement de toutes nos réserves pour les faire durer, il s'agit de retrouver et d'inculquer à nos enfants le respect des dons de la nature et une meilleure compréhension de « la peine des hommes », il s'agit de leur donner des habitudes d'ordre, de soin, le sens de l'économie. Dans les leçons de couture, les maîtresses surveilleront gentiment l'état de la garde-robe des élèves, feront réparer, séance tenante, les petits dommages, recoudre le bouton qui lâche, l'ourlet qui se défait, remonter la maille qui file, renforcer le tricot qui s'éclaircit... Nous comptons fermement, dans ce sens, sur le savoir-faire, l'ingéniosité et le dévouement du corps enseignant. »

Puis M^{me} Brenner entretint l'auditoire de la préparation de la jeune fille au service de maison, pour lequel est prévu un contrat d'apprentissage encore trop peu répandu.

Si la plupart des jeunes filles sont appelées à diriger un jour leur propre foyer, il en est d'autres qui demeureront célibataires ou qui devront gagner leur vie, comme salariées dans des ménages étrangers. Les familles nombreuses de la campagne ne peuvent utiliser, au ménage ou aux champs, les services de toutes leurs filles. Plus d'une sera bien aise de se placer, afin d'aider ses parents par l'apport de son gain. Les occasions de travail ne manqueront pas à celles qui possèdent une préparation suffisante. L'art ménager, enseigné à l'école, y contribue efficacement. Et il n'est pas

rare de lire, aujourd'hui, des offres d'emplois accordant la préférence aux titulaires d'un certificat ménager.

La formation des futures ménagères et celle du personnel de maison se concilient parfaitement, et la causerie de M^{me} Brenner s'encadrerait harmonieusement dans les préoccupations de la Journée pédagogique féminine.

Au banquet un seul discours, celui du chef de l'Instruction publique, M. Pitteloud, qui, en paroles comme en actes, se révèle le champion de l'enseignement ménager valaisan. L'après-midi fut consacré à une causerie de M^{lle} Studer, inspectrice fédérale, sur cet enseignement et ses programmes, et à un exposé de M. le secrétaire M. Evéquoze qui déploie, aux côtés de son chef, la plus féconde activité.

Tant de préoccupations pratiques ne nous ont pas empêchés d'élever notre pensée vers la Patrie et de célébrer le *650^e anniversaire de sa fondation*, de la manière prévue dans la circulaire du Département du 8 avril 1941 :

« Le 1^{er} août 1941, six siècles et demi se seront écoulés depuis la fondation de notre pays.

Des manifestations religieuses et patriotiques solennelles marqueront, dans la Suisse entière, ce 650^e anniversaire de la naissance de nos libertés.

Nous tenons essentiellement à associer la jeunesse de nos écoles, en particulier celle de nos classes primaires, à la commémoration de cette grande date de notre histoire nationale.

Dans ce but, nous décidons que le lundi 28 avril, sera un jour de fête pour nos écoles primaires.

Au début de la journée, les élèves assisteront à un office religieux destiné à rendre grâce à la divine Providence qui a protégé de façon manifeste notre petite Patrie au cours de ses 650 ans d'existence.

Ce sera l'occasion pour eux de demander à Dieu la force nécessaire de se montrer dignes de ceux qui ont créé la Suisse, de Lui demander également de continuer à nous préserver de la grande malice des temps.

Après l'office religieux, les élèves se rendront à leurs classes respectives où leurs maîtres et maîtresses rappelleront, au cours d'une causerie appropriée, les origines de notre Pays, les vertus de nos ancêtres, le bonheur que nous avons d'être Suisses et la nécessité d'une étroite union entre tous les enfants de notre chère Patrie.

A la suite de cette causerie et dans toutes les communes où il sera possible de le faire, les enfants seront réunis pour entendre une allocution de circonstance prononcée par une autorité communale ou scolaire et exécuter des chants patriotiques.

Les localités qui possèdent les installations voulues pourront aussi prévoir des représentations cinématographiques adaptées à la circonstance.

Enfin, les écoliers seront mis en congé pour le restant de la journée. »

Suivant un programme analogue, les écoles normales et les collèges cantonaux consacreront à la grande commémoration nationale la journée du 20 mai 1941. La pensée religieuse s'exprima par un office d'action de grâces ; le sentiment patriotique s'exalta dans l'allocution d'un orateur familier au monde et aux choses de l'école. Puis les étudiants assistèrent à la présentation d'un

film national ou à une production théâtrale, comme la « Rütli-szene » de Schiller qui fut donnée au Collège de Brigue. Le congé de l'après-midi mit à la fête le point final coutumier.

Dans quelques communes, les élèves ont généreusement sacrifié leur congé au travail des champs ; dans d'autres, l'autorité leur fit remettre un diplôme-souvenir. L'une ou l'autre classe purent effectuer l'émouvant pèlerinage du Grütli. Nous regrettons, pour notre part, que le cercle de ces privilégiés ne se soit pas élargi, car la visite des lieux saints de la Patrie grave dans les jeunes cœurs un souvenir ineffaçable, et un amour indéfectible pour nos libres institutions.

« C'est encore, lisons-nous dans le Rapport du Collège de Sion, le sentiment patriotique qui fut glorifié dans le beau drame du professeur Zermatten que tous les élèves eurent le bonheur et la fierté d'applaudir. Les « Mains Pures » sont la tragédie du sacrifice : thème éternel et universel qui a produit dans toutes les littératures d'incomparables chefs-d'œuvre. En l'écoutant, les étudiants qui connaissent leurs classiques pouvaient évoquer Eschyle, Corneille, Schiller !

Un homme a-t-il le droit de refuser son sang lorsqu'une cause supérieure le réclame ?

Thomas Riedi hésite d'abord à renoncer au grand bonheur humain que lui apporte un amour légitime, mais bientôt sa conscience se réveille : il comprend qu'il n'est pas de joie hors l'honneur. Il écoute la voix de sa patrie qui l'appelle pour repousser l'envahisseur, il s'en va à la mort, mais sa mort sauve le pays.

Quelles grandes leçons et combien actuelles nos étudiants ont pu emporter de cette œuvre simple dans son action et son déroulement, émouvante à l'extrême par l'importance du conflit et le tragique des situations, profondément humaine par la vérité des sentiments ! »

Durant l'année scolaire 1940-41, le nombre des étudiants de nos trois collèges s'est élevé à plus d'un millier, exactement 1025, soit St-Maurice 525, Sion, sans internat, 251 et Brigue 249. Tandis que dans ces deux derniers collèges la presque totalité des élèves sont des Valaisans, la situation inverse se constate à St-Maurice qui compte 285 Confédérés, 4 étrangers, à côté de 236 Valaisans. Dans son Rapport, Brigue annonce des projets d'agrandissement et, au nom des dizains supérieurs, se félicite de la bienveillance et de la générosité des autorités envers cet ardent foyer de la vie intellectuelle haut-valaisanne. Réjouissons-nous aussi d'un si bel essor des effectifs de nos collèges. Et, comme le disait un orateur à l'occasion d'une cérémonie scolaire, souhaitons qu'à la quantité s'adjoigne la qualité, marque spécifique du produit valaisan ; qu'avec le fruit et le vin de choix, le Valais ne connaisse aussi que le collégien de choix, l'étudiant d'élite pour qui le devoir d'état consciencieusement accompli prime toutes les autres préoccupations !

Dr M. MANGISCH.